

Les Enseignants Référents 84

samedi 20 septembre 2014, par [Administrateur](#)

Les Enseignants Référents

Définition

[Loi n° 2005-102](#) du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Un enseignant CAPA-SH ou 2CA-SH exerce les fonctions de référent auprès de chacun des élèves handicapés afin d'assurer, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec les parents de l'élève. Le référent est chargé de réunir l'équipe de suivi de scolarisation pour chacun des élèves handicapés dont il est le référent. Il favorise la continuité et la cohérence de la mise en oeuvre du projet personnalisé de scolarisation. Les enseignants référents sont affectés dans l'une des écoles ou l'un des établissements scolaires de leur secteur d'intervention et placés sous l'autorité de l'IEN-ASH.

Sur leur secteur d'intervention, les référents :

1. contribuent à l'accueil et à l'information de l'élève, ou de ses parents, lors de son inscription dans un établissement scolaire ;
2. organisent les réunions des équipes de suivi de scolarisation ;
3. transmettent les bilans réalisés aux parents ainsi qu'à l'équipe pluridisciplinaire ;
4. contribuent à l'évaluation conduite par cette même équipe pluridisciplinaire, ainsi qu'à l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation.

[Coordonnées des enseignants référents de Vaucluse](#)